

# Gouv'Actu

Lundi 25 mai 2020

**1 - Lancement du Ségur de la Santé**

**2 - Lutte contre les rodéos urbains**

**3 - Kit des mesures pour accompagner les Français face aux conséquences économiques et sociales du Covid-19**

**4 - Évolution de la prise en charge de l'activité partielle au 1er juin 2020**

## 1 - Lancement du Ségur de la Santé

*Le Premier ministre et le ministre des solidarités et de la santé ont lancé ce lundi 25 mai le Ségur de la Santé. Le Ségur de la Santé répond à l'engagement du Président de la République pris le 25 mars lors de son discours de Mulhouse, dans lequel il souhaitait qu'« à l'issue de la crise, un plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières soit construit ».*

Le Premier ministre a assuré que nous répondrons à la crise par « des choix forts, rapides et assumés ». Le Ségur de la Santé, qui réunit les acteurs de la santé et du grand âge, doit permettre une réaction forte pour dénouer les blocages du système et « construire ensemble l'avenir de l'hôpital et plus largement une nouvelle organisation des soins ».

- **Le diagnostic avait été posé** : un personnel en quête de sens, un système bloqué et appauvri ; **et le cap fixé était le bon** : le Gouvernement a bâti le plan « Ma Santé 2022 » puis, en novembre 2019, le plan d'urgence pour l'hôpital. Nous avons ainsi mis fin à la baisse des budgets de la santé, cassé les logiques de silos pour encourager les coopérations entre médecine de ville et l'hôpital, le secteur médico-social ; nous avons commencé à privilégier la qualité des soins. **Le Gouvernement sera à l'écoute pour compléter ces grands axes s'ils s'avèrent lacunaires.**

- **La crise exige que nous changions de rythme. Il nous faut aller vite** : la concertation qui commence doit déboucher sur des décisions en juillet. Le rythme du changement et les moyens nouveaux pour l'hôpital doivent changer le quotidien des personnels soignants dans les tout prochains mois.

La crise nous a permis d'apprendre. En effet, le système de santé a tenu grâce à la mobilisation des personnels soignants, à la levée des freins bureaucratiques, à une organisation territoriale qui s'est affirmée dans l'urgence. L'enjeu est notamment de sortir du mode de gestion de crise tout en conservant les simplifications réalisées.

Le Premier ministre a proposé 5 enjeux clefs pour structurer le Ségur de la Santé

- **1) Montrer notre reconnaissance aux soignants et garder intacts leur motivation et leur vocation** : elle se traduira notamment par une revalorisation significative des rémunérations, comme le sera l'augmentation de l'Ondam dans les années à venir. Sur les déroulés de carrière, nous devons aller plus loin dans les formations et la montée en compétence. La question du temps de travail n'est pas un tabou : le maître-mot doit être celui du pragmatisme. La question des statuts du médecin à l'hôpital devra aussi être débloquée ; nous devons prendre en compte la variété des parcours, l'engagement des activités non cliniques.

- **2) L'investissement et les modalités de financement de l'hôpital**. Nous avons déjà annoncé la reprise d'un tiers de la dette des hôpitaux publics, soit environ 10 milliards d'euros, ainsi

que le lancement d'un plan d'aide à l'investissement de proximité de 150 millions d'euros par an. Il faut aller plus loin et nous lancerons un vaste plan d'aide à l'investissement qui viendra compléter cette reprise massive de dette. Une partie de ce programme doit être dédié aux investissements au niveau des territoires pour accélérer les coopérations entre la ville, l'hôpital, le médico-social et entre le public et le privé. S'agissant des modalités de financement, nous devons faire en sorte que la tarification à l'activité (T2A) ne soit plus l'unique boussole du financement des activités hospitalières : nous devons atteindre notre objectif d'augmentation de la part de la qualité (atteindre 2Mds€ en 2022, pour ainsi réduire la part de la T2A sous les 50%) et trouver un système plus respectueux de la qualité des soins et de la qualité du travail des soignants.

- **3) Lever les freins à la réforme du système de santé et retrouver de l'agilité.** La crise a permis la matérialisation d'un choc de simplification, il nous faut le conserver dans tous les domaines : le fonctionnement interne des hôpitaux, les liens avec les ARS et les ressources humaines. Il nous faut notamment trouver un mode de management qui responsabilise chacun, avec de vraies possibilités d'agir.

- **4) Bâtir une nouvelle organisation territoriale du système de santé intégrant l'hôpital, la médecine de ville et le médico-social.** Nous pourrions nous appuyer notamment sur des dynamiques à l'œuvre, avec la mise en place des assistants médicaux et le déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé (pour couvrir le territoire national d'ici un an) ; en outre, les retours d'expérience de la crise nous permettront aussi d'identifier les meilleures pratiques et d'en tirer les conséquences.

- **5) La modernisation avec le numérique,** avec notamment la télémédecine, la mise en place de l'espace numérique de santé, et l'exploitation des données.

## 2 - Lutte contre les rodéos urbains

*Sur la durée du confinement, les interventions des forces de l'ordre pour des faits de rodéos urbains ont augmenté de 15%.*

*Il ne s'agit pas nécessairement d'une hausse du nombre de rodéos mais d'une évolution des pratiques avec une multiplication des rodéos en groupe et une intervention systématique des forces de l'ordre pour mettre fin aux infractions (337 infractions relevées).*

*Le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner a indiqué le lundi 25 mai confier une mission à deux députées pour déterminer les moyens de renforcer l'ensemble du dispositif de lutte contre ce phénomène.*

- Comme l'a rappelé le ministre de l'Intérieur, les rodéos urbains ne « sont pas seulement un danger, ils sont un délit ».
- La loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les rodéos motorisés a permis d'endiguer le phénomène, en créant un délit spécifique qui prévoit des peines allant jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende, et la confiscation des véhicules ayant servi à commettre l'infraction.
- Ainsi, depuis son adoption, ce sont 39 051 interventions des forces de l'ordre qui ont été réalisées et 3 596 infractions qui ont été relevées sur le fondement de cette loi.
- Nous devons évaluer cette loi de 2018, identifier les forces et les faiblesses du dispositif, et renforcer notre coopération avec
  - les collectivités locales,
  - les associations
  - les polices municipales,
  - la justice.
- Le Gouvernement a ainsi confié une mission de réflexion pour élaborer un nouveau plan contre les rodéos urbains aux députées Natalia Pouzyreff et Catherine Osson.

### **3 - Kit des mesures pour accompagner les Français face aux conséquences économiques et sociales du Covid-19**

[Télécharger le kit](#)

## **4 - Évolution de la prise en charge de l'activité partielle au 1er juin 2020**

[Télécharger le communiqué du ministère du travail](#)